

Ah, les perceptions !

par Fabien Major* aplus@transcontinental.ca



En finances personnelles, la méfiance est de mise. Les campagnes de l'Autorité des marchés financiers (AMF) rendent tout le monde suspect. L'AMF nous dit qu'avant d'investir, il faut

INVESTIGUER. Dans plusieurs cas, elle a royalement failli à la tâche, alors elle demande au public d'investiguer à sa place !

Le conseiller ou le planificateur financier a vu son indice de confiance chuter et se retrouve associé aux garagistes de fond de cour, aux vendeurs d'aspirateurs et aux politiciens. Ça, c'est bas ! À croire que les conseillers financiers sont plus malhonnêtes que les autres professionnels ! Sont-ils vraiment plus voleurs ? La réponse est non.

J'ai épluché les plus récents rapports annuels de l'Ordre des comptables agréés, de la Chambre des notaires du Québec, du Barreau du Québec et de la Chambre de la sécurité financière du Québec. J'ai cherché à savoir combien de plaintes « recevables »

plainte 58 fois. Ce qui donne un score de 0,72 %. On compte 3 485 notaires au Québec. Le syndic a acheminé 32 plaintes. Le ratio est donc de 0,92 %. Enfin, à la Chambre de la sécurité financière, on encadre les 31 500 planificateurs financiers, conseillers en épargne collective, en rentes, en bourses d'études et en sécurité financière. En 2008, malgré une augmentation importante du nombre de plaintes, le syndic en a retenu 54. Chez les professionnels de la finance, on obtient donc un résultat de 0,17 %. On s'aperçoit que 99,8286 % des conseillers n'ont pas reçu de plaintes sérieuses. Ah, les perceptions !

Qu'en est-il de la responsabilité de l'investisseur ? Parmi les nombreux cas de fraudes financières qui font les manchettes, beaucoup sont liés à des promesses farfelues ou misent sur la morale élastique des clients. Le cas de Nil Lapointe est particulièrement éloquent. Il promettait du 5 %... par mois.

Comment tomber dans ce piège ? Régulièrement, ce gourou remplissait les salles du Sheraton Laval. Par centaines, les

Qu'en est-il de la responsabilité de l'investisseur ? Parmi les nombreux cas de fraudes financières qui font les manchettes, beaucoup sont liés à des promesses farfelues.

ont été acheminées en discipline. Remarquez qu'on en trouve de toutes sortes. Cela va de la falsification de documents, aux détournements de fonds et aux manquements déontologiques... Parfois, les fautes sont suffisamment graves pour entraîner l'expulsion à vie. Du chiffre que j'ai trouvé, j'ai fait un ratio en fonction du nombre de membres. Ainsi, l'an dernier, chez les 17 477 comptables agréés, 20 plaintes ont été retenues et ont été dirigées en discipline. Le ratio est donc de 0,11 %.

Sur un total de 8 006 avocats, le Bureau du syndic du Barreau a choisi de porter

gens s'entassaient pour entendre qu'il faut « sortir son argent du pays pour devenir riche ». Nil Lapointe récoltait les dépôts uniquement en argent liquide. À tous, il affirmait que les placements proposés se rendaient dans les paradis fiscaux. Earl Jones, Stanford, Triglobal, Norshield... attiraient aussi les investisseurs intéressés à CACHER leurs économies au fisc. À l'occasion, la veuve et l'orphelin sont tombés entre leurs griffes, et c'est bien triste. Pour les « volontaires » qui ont délibérément choisi le gros coup, je ne verse aucune larme. Ils ont eu ce qu'ils méritaient ! ■